

EXERCICE DE
PLANIFICATION
TABLE MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

Bilan 2005-2006
Plan d'action 2006-2007

2006-02-22

TABLE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Au carrefour de l'information sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, la Table métropolitaine a pour mission d'établir les problématiques métropolitaines du marché du travail et d'identifier des stratégies et des objectifs métropolitains en matière de main-d'œuvre et d'emploi.

À cet effet, la Table métropolitaine s'associe à différents partenaires du marché du travail et elle agit en complémentarité avec ceux-ci afin de développer des interventions structurantes et globales.

Grâce à une approche globale, à diverses analyses et au développement de stratégies, la Table métropolitaine contribue à faire converger les efforts des acteurs économiques pour stimuler le dynamisme du marché du travail dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Nous sommes fiers de vous présenter le bilan des activités de la Table métropolitaine pour l'année 2005-2006 ainsi que le plan d'action 2006-2007.

Bonne lecture.



ROGER HÉBERT
Président de la Table métropolitaine
de Montréal

LOUIS-É. PRÉVOST
Secrétaire de la Table métropolitaine
de Montréal
Directeur général adjoint
aux opérations - Métropole d'Emploi-Québec

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Bref rappel.....	1
1.2 Contexte.....	2
1.3 Contenu du présent rapport.....	2
1.4 Arrimage avec le plan d'action d'Emploi-Québec.....	2
2. BILAN 2005-2006.....	3
2.1 Établir la problématique du marché du travail de la RMR.....	3
2.1.1 Publications et études en 2005-2006.....	3
2.1.2 Développer et mettre à jour les analyses du marché du travail.....	5
2.1.3 Interventions de la Table métropolitaine face à certaines problématiques.....	5
2.1.4 Les investissements les plus significatifs.....	7
2.1.5 Autres projets financés ou finalisés en 2005-2006.....	10
2.2 Décider de l'utilisation des ressources.....	12
2.3 Autres activités.....	13
3. PLAN D'ACTION 2006-2007.....	14
3.1 Identifier les stratégies et les objectifs métropolitains.....	14
3.1.1 Priorité de la Table métropolitaine et arrimage avec le plan d'action d'Emploi-Québec.....	14
3.1.2 Interventions stratégiques.....	14
3.2 Dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et de la main-d'oeuvre et mobiliser les régions concernées pour la réalisation d'objectifs métropolitains.....	16
3.2.1 Établir les problématiques du marché du travail de la RMR.....	16
3.2.2 Effectuer l'analyse sur des secteurs d'activité économique prédéterminés.....	18
3.2.3 Secteurs d'activité à caractère métropolitain.....	19
3.2.4 Assurer une harmonisation de l'offre de formation pour la région métropolitaine.....	20
3.2.5 Implication de la Table métropolitaine aux travaux d'Emploi-Québec.....	20
3.3 Décider de l'utilisation des ressources.....	20
3.4 Préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'oeuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'oeuvre.....	21
3.4.1 Positionner la Table, tant dans le réseau interne que dans le réseau externe d'Emploi-Québec.....	21
3.4.2 Développer des liens avec la Commission des partenaires du marché du travail.....	21
3.4.3 Les enjeux pour Emploi-Québec et la Table métropolitaine.....	22
3.4.4 Diffuser les résultats de nos travaux de recherche aux directions régionales d'Emploi-Québec.....	23
ANNEXE A Liste des membres de la Table métropolitaine	
ANNEXE B Composition des comités	
ANNEXE C Comité de coordination	
ANNEXE D Comité métropolitain d'analyses sectorielles et des activités de formation	
ANNEXE E Comité de soutien à la Table métropolitaine de Montréal	

EXERCICE DE PLANIFICATION DE LA TABLE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

1. INTRODUCTION

1.1 BREF RAPPEL

La Table métropolitaine de Montréal a été créée en 1998 pour assurer la concertation sur les questions relatives à la politique active du marché du travail pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

La Table métropolitaine vise principalement deux objectifs, soit :

- harmoniser les initiatives reliées à la politique active du marché du travail des cinq régions du territoire métropolitain ;
- promouvoir la concertation et le partenariat dans la démarche d'identification des problématiques, de développement des stratégies et d'utilisation des ressources et des fonds disponibles.

La Table métropolitaine de Montréal est composée de 16 partenaires du marché du travail nommés par la Ministre et doit travailler de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

La Table métropolitaine de Montréal a comme mandat de :

- préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Loi 150, article 38,1) ;
- dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et de la main-d'œuvre et mobiliser les régions concernées pour la réalisation d'objectifs métropolitains (Loi 150, article 38,4) ;
- susciter l'adhésion des conseils régionaux et d'Emploi-Québec à la vision et l'intervention métropolitaine (Loi 150, article 38,6) ;
- soumettre un avis métropolitain d'harmonisation à la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 150, article 38,2) afin que celle-ci en tienne compte dans la répartition de l'ensemble des ressources afférentes aux mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi déterminés annuellement (Loi 150, article 19) ;
- décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat.

1.2 CONTEXTE

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

La Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme supra-municipal dont l'un des mandats porte sur le développement économique. Cette dernière a un impact important sur Emploi-Québec, car la planification stratégique du développement économique exige un arrimage étroit avec l'évolution prévue du marché du travail, les besoins en formation et en développement de la main-d'œuvre ainsi que certains services d'emploi qui en découlent. Ce sont toutes des responsabilités d'Emploi-Québec, des partenaires du marché du travail et de la Table métropolitaine.

En février 2005, la CMM dépose son plan de développement économique composé de quatre axes. « *Les quatre grands axes de la stratégie ont comme finalité de faire en sorte que la région métropolitaine devienne 1) apprenante, 2) compétitive et prospère, 3) attractive, 4) de calibre mondial* ». La Table métropolitaine de Montréal d'Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché travail (CPMT) par le biais de sa direction de l'intervention sectorielle, et les comités sectoriels seront mis à contribution notamment dans la réalisation des deux premiers axes. D'ailleurs, le document préparé récemment et intitulé « *Le cadre général de développement du capital humain des grappes métropolitaines* » rappelle le rôle important et significatif joué par le capital humain et le développement prévisionnel des compétences dans le développement économique.

Plan de convergence et révision des rôles

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) s'est engagé dans un changement important concernant sa prestation de services à la clientèle. Le projet de convergence des réseaux d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu vise la mise en place d'une offre de services intégrée et renouvelée répondant aux besoins des personnes, et ce, quelle que soit sa situation par rapport au marché du travail.

La phase d'expérimentation et d'élaboration du projet de convergence s'est terminée à l'été 2005. L'automne de cette même année marque le début de la phase d'implantation.

L'implantation du projet de convergence et la modification de la structure organisationnelle de la CPMT et d'Emploi-Québec auront des incidences sur le mandat de la Table métropolitaine et sur son mode de fonctionnement. Le plan d'action pourrait donc être revu en cours d'année.

1.3 CONTENU DU PRÉSENT RAPPORT

L'exercice de planification présente le bilan de l'exercice 2005-2006, soit les réalisations et les résultats de la Table métropolitaine. Ce bilan est présenté au point 2 du document.

Par ailleurs, les éléments du plan d'action 2006-2007 sont contenus au point 3.

1.4 ARRIMAGE AVEC LE PLAN D'ACTION D'EMPLOI-QUÉBEC

Le plan d'action de la Table métropolitaine et, par le fait même, son bilan témoignent du souci d'arrimage avec les orientations stratégiques de la Ministre ainsi qu'avec celles de la CPMT inscrites au plan d'action annuel d'Emploi-Québec.

La Table métropolitaine contribuera aux axes d'intervention du plan, principalement au niveau de l'information sur le marché du travail relative à la RMR de Montréal

visant à assurer une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de main-d'œuvre, à renforcer le partenariat et à soutenir la planification régionale.

2. BILAN 2005-2006

Le bilan 2005-2006 de la Table métropolitaine présente l'ensemble des réalisations et des collaborations accomplies au cours de l'exercice financier, le tout à partir des orientations données dans l'exercice de planification 2005-2006.

2.1 ÉTABLIR LA PROBLÉMATIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA RMR

2.1.1 Publications et études en 2005-2006

➤ ***Fiche synthèse RMR sur l'adéquation formation - emploi pour le secteur de la construction***

Au cours de l'année 2005-2006, les membres du comité métropolitain d'analyses sectorielles et des activités de formation ont terminé la fiche de l'industrie de la construction.

En collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ) et les représentants du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS), membres du comité, ils ont dégagé des pistes d'action pour le secteur d'activité.

Comme les autres fiches, elle présente les caractéristiques du secteur étudié, les éléments de problématique, les changements techniques ou organisationnels en cours et à venir, les perspectives professionnelles pour les cinq prochaines années dans la RMR de Montréal, les principales professions, les formations existantes sur le territoire de la RMR, les données de l'enquête de relance du MELS, les compétences recherchées par l'industrie, les références bibliographiques et les sites Internet incontournables ainsi que des pistes d'action.

➤ ***Le marché du travail dans la région métropolitaine de recensement de Montréal - Perspectives professionnelles 2005-2009***

Les perspectives professionnelles présentent une prévision sur l'évolution de l'emploi pour plus de 500 métiers et professions.

Les perspectives professionnelles de la RMR de Montréal sont disponibles sur le site Internet d'Emploi-Québec grâce aux efforts concertés des économistes régionaux des cinq directions régionales RMR d'Emploi-Québec et de l'économiste métropolitain.

Au cours des dernières années, la Table métropolitaine avait publié les perspectives professionnelles pour les périodes 2000-2004, 2001-2005, 2002-2006, 2003-2007 et 2004-2008 pour la RMR de Montréal.

En 2005-2006, dans le cadre de la rationalisation des travaux sur le marché du travail, il a été convenu de ne pas publier les perspectives professionnelles de la RMR de Montréal, mais de les rendre disponibles sur le site Internet d'Emploi-Québec. Ainsi, les principales informations de base des perspectives comme l'information sur la profession et les programmes de formation sont disponibles sur le site Internet d'Emploi-Québec.

(http://imt.emploi Quebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp).

➤ ***Les professions en demande actuellement dans la RMR de Montréal***

Une profession (ou métier) est en demande quand elle est jugée suffisamment importante pour permettre aux personnes qualifiées, qui se cherchent un emploi dans cette profession (ou métier) et dans un territoire donné, d'avoir une probabilité raisonnable de s'en trouver un. La demande peut être attribuable à une croissance rapide des besoins de main-d'œuvre de la part des employeurs. Elle peut aussi être causée par un roulement élevé de la main-d'œuvre, ce qui peut dénoter, par exemple, une difficulté des employeurs à retenir leur personnel. Une profession en demande peut aussi se trouver en surplus de main-d'œuvre.

L'intérêt de publier la liste des professions en demande actuellement pour la RMR de Montréal relève du fait qu'une forte proportion de la population de la RMR de Montréal se déplace quotidiennement pour aller travailler dans d'autres parties du territoire. Ce navettage fait en sorte que les interventions sur le marché du travail de chacune des régions peuvent être sensiblement bonifiées si elles tiennent compte de ce phénomène.

La liste est donc utile dans les territoires de CLE pour toute activité d'information sur le marché du travail (IMT). Au niveau des opérations et de la planification, elle sert aux clients d'Emploi-Québec désirant de l'information sur les professions en demande dans l'ensemble du marché métropolitain, aux activités de placement et de réemploi rapide, à l'intégration socioprofessionnelle (SIS), à l'analyse pour les employeurs cherchant à s'établir dans la région ou cherchant à embaucher des travailleurs, à la planification à court terme des activités de formation et aux analyses sur le marché du travail.

La Table métropolitaine a produit deux listes de professions en demande, soit une à l'hiver 2005 et un autre à l'été 2005.

➤ ***Bulletin métropolitain sur le marché du travail, RMR de Montréal***

Emploi-Québec fournit à la Table métropolitaine des données statistiques pour la RMR de Montréal, ce qui permet de produire des analyses sur son marché du travail. En 2005-2006, nous avons produit quatre bulletins trimestriels sur le marché du travail avec la collaboration de la direction régionale de Montréal.

Le bulletin trimestriel contient des statistiques et des analyses d'ensemble portant sur les principaux indicateurs du marché du travail de la RMR et de la région de Montréal. De plus, des tableaux détaillés sont présentés selon le sexe, le groupe d'âge, la région économique ou métropolitaine, le secteur d'activité économique et le groupe professionnel. Finalement, les fichiers administratifs sont mis à contribution pour dégager les tendances dans l'utilisation des programmes d'assistance-emploi et d'assurance-emploi.

➤ ***Bulletin mensuel sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal***

À la fin de l'année 2005, la Table métropolitaine a entériné la proposition intervenue entre l'économiste de la Table, en consultation avec les représentants du CSTM, et Montréal International concernant le contenu de la publication du « *Bulletin mensuel sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal* ». Le bulletin présente les principaux indicateurs désaisonnalisés et non désaisonnalisés du marché du travail de la RMR de Montréal et de l'ensemble du Québec.

Le premier bulletin a été acheminé à Montréal International au début du mois de janvier 2006 et il présente les données de décembre 2005. Ce bulletin est aussi disponible sur le site Internet de la Table métropolitaine.

(<http://www.table-metropolitaine.org/Rapport%20Mensuel.htm>)

2.1.2 Développer et mettre à jour les analyses du marché du travail

• Enquêtes sur les besoins de main-d'oeuvre

Les cinq régions administratives couvrant le territoire de la RMR de Montréal effectuent séparément leurs enquêtes sur les besoins en main-d'œuvre des entreprises de leur territoire. Ainsi, les informations demandées et les périodes couvertes n'étant pas nécessairement identiques, aucune comparaison des résultats ne peut être effectuée d'une région à l'autre. De plus, on ne peut pas dégager une vision métropolitaine de la situation. Toutefois, pour dégager la vision métropolitaine des problématiques, il faut, entre autres, un tronc commun d'informations convenu entre les régions concernées.

C'est pourquoi la Table métropolitaine a adopté le projet consistant en l'élaboration d'une enquête auprès des entreprises des cinq régions administratives de la RMR de Montréal. Les informations relatives au tronc commun à convenir sont essentielles pour dégager une lecture de l'environnement socio-économique et permettre à Emploi-Québec d'intervenir efficacement sur le marché du travail.

Le projet se réalisera en deux phases. La première phase s'échelonnant de septembre 2005 à juillet 2006, suite à la mise en place d'un comité ad hoc de travail, comprend les activités suivantes de préparation de l'enquête :

- définir le contenu et les aspects méthodologiques de l'enquête ;
- élaborer une proposition d'un cahier de charge pour la firme éventuellement retenue pour la réalisation de l'enquête ;
- s'assurer de la réalisation d'un pré-test et ajuster le contenu de l'enquête en fonction des résultats de celui-ci ;
- procéder à une évaluation des coûts de l'administration d'une telle enquête ;
- recommander la fréquence de l'administration de l'enquête.

Une fois ces étapes de la première phase réalisées, les résultats des travaux seront déposés à la Table métropolitaine pour obtenir l'autorisation de cette dernière pour la réalisation de la deuxième phase des travaux, soit l'enquête proprement dite.

La deuxième phase, prévue pour l'automne 2006 ou l'hiver 2007, consistera dans l'administration de l'enquête et elle sera suivie de l'analyse et de la publication des résultats. Le rapport final devrait être déposé par la suite.

2.1.3 Interventions de la Table métropolitaine face à certaines problématiques

➤ Clientèles particulières

• Nouveaux arrivants et minorités visibles

Secteur manufacturier

Le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes (CAMO-PI) a finalisé et déposé son étude sur la problématique des

personnes issues de l'immigration dans le secteur manufacturier. Le « *Portrait de la situation des personnes salariées issues de l'immigration dans le secteur manufacturier pour l'ensemble du Québec, la région métropolitaine de recensement de Montréal et l'île de Montréal – Résultat d'une analyse statistique* » présente les données du recensement 2001 et l'analyse liée à celles-ci. Cette étude contribue à l'amélioration de la connaissance de la problématique, mais surtout dégage des recommandations et des pistes d'action en vue de faciliter l'intégration économique des personnes issues de l'immigration.

Un premier constat de l'étude révèle la similitude de la situation observée dans l'ensemble du Québec, dans la RMR et sur l'île de Montréal. Les éléments liés à :

- l'origine ethnoculturelle,
- la période d'immigration,
- l'âge,
- la scolarité,
- le niveau de compétence,
- le taux de chômage,
- le revenu médian

démontrent que la situation des personnes immigrantes vis-à-vis de l'emploi au Québec est nettement moins avantageuse que celles des personnes nées au Canada.

Les pistes d'action proposées sont de trois ordres :

- assurer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes ;
- faire valoir les compétences des personnes immigrantes auprès des entreprises ;
- approfondir l'analyse de la situation en ce qui concerne les femmes en particulier, les personnes issues des minorités visibles et les personnes issues de l'immigration plus récente.

- **Profil des personnes âgées de 45 ans et plus dans la RMR de Montréal**

Les membres de la Table métropolitaine désiraient avoir un portrait des personnes âgées de 45 ans et plus afin de faire le point, d'avoir une information le plus à jour possible et de dégager des constats permettant aux intervenants régionaux et métropolitains d'orienter les interventions qui pourraient en ressortir.

Le profil passe en revue leurs caractéristiques démographiques et sociales, met en évidence leur activité sur le marché du travail avec l'aide des indicateurs habituels, comme les taux de chômage, d'activité et d'emploi, précise les groupes professionnels et les secteurs d'activité dans lesquels ils œuvrent, leur niveau de revenu, leur statut de travail ainsi que leur présence à l'assistance-emploi et à l'assurance-emploi.

Ce document fournit des éléments de réponse aux questions qui peuvent se poser à leur égard. Ainsi, il fournit de l'information sur leur situation récente et répond à l'interrogation relative à ce sujet. En outre, il jette un regard sur l'évolution de leur situation depuis quelques années et tente d'y fournir un éclairage objectif. Enfin, il met en relief quelques situations qui peuvent être considérées comme étant d'intérêt pour des interventions ciblées.

2.1.4 Les investissements les plus significatifs

Au cours de l'année 2005-2006, la Table métropolitaine a financé plusieurs projets directement reliés à son mandat. Voici les plus significatifs :

➤ **Nanotechnologies**

Lors du congrès de mai 2000, le Conseil de la science et de la technologie a identifié les nanotechnologies comme étant un secteur en émergence qui aura une portée stratégique pour le Québec, d'ici dix ans. *(Le terme générique « nanotechnologie » regroupe un ensemble de théories et de techniques révolutionnaires qui visent à manipuler ou à fabriquer des objets de taille comparable à celle des atomes. La nanotechnologie a déjà, et aura dans le futur, de plus en plus d'impact sur les technologies de l'information, l'aérospatiale, le biomédical, la défense nationale et sur tout ce qui se conçoit par miniaturisation).*

Le Québec, particulièrement la RMR, dispose de chercheurs de très haut calibre dans ce domaine qui développent des techniques qu'ils font breveter en matière de nanotechnologie, mais qu'ils ne peuvent exploiter et mettre en production, car ils ne disposent pas de personnel suffisamment qualifié dans ce domaine.

Rappelons que l'industrie des nanotechnologies est presque inexistante au Québec, alors que nous disposons d'une réserve de chercheurs chevronnés.

Suite à ces recherches et au financement par la Table métropolitaine en 2001-2002 d'un projet de formation en entreprise dans le secteur des nanomatériaux et d'une étude « *Une infrastructure en nanotechnologie pour la région de Montréal - Répondre aux exigences en ressources humaines et aux besoins de sensibilisation accrue* », la Table métropolitaine a accepté de financer une quatrième phase dans ce domaine.

Les membres de la Table métropolitaine ont approuvé le 23 mars 2004 la quatrième et dernière phase d'intervention répartie sur les années financières 2004-2005 et 2005-2006. Il s'agit de dispenser une formation menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en nanotechnologie et de procéder à l'analyse des résultats obtenus. Deux cohortes de formation ont terminé leurs cours en nanomatériaux en avril et en novembre 2005. Deux autres cohortes de formation en nanosciences de la vie ont débuté leurs cours en 2005, soit le 21 mars et le 31 octobre 2005.

➤ **Fabrication métallique industrielle – diagnostic métropolitain**

La Table métropolitaine a invité le comité sectoriel de la main-d'œuvre de la Fabrication métallique industrielle à participer à l'élaboration d'un diagnostic métropolitain en tenant compte de l'approche par grappes industrielles de la CMM. Dans cette approche, la CMM a retenu une grappe métallurgie composée d'industries appartenant à la deuxième et troisième transformations du métal pour lesquelles le comité sectoriel a des responsabilités relatives au développement et à la formation de la main-d'œuvre.

Le projet vise à :

- dresser le portrait de la situation dans le secteur de la fabrication métallique industrielle et, plus particulièrement, des principaux sous-secteurs et de la main-d'œuvre qui le composent, en se référant aux principales données historiques pour mieux comprendre l'évolution du secteur au cours de la dernière décennie ;
- cerner les tendances prévues d'évolution et les axes de développement envisagés par les principaux donneurs d'ordre de l'industrie ;

- dégager une vision stratégique et des pistes d'action pour assurer la pérennité du secteur.

Il se réalisera en trois volets : le premier dégagera le profil du secteur et de sa main-d'œuvre, le deuxième sera l'enquête auprès des grands donneurs d'ordre et le dernier consistera en une plénière axée sur les constats provenant de l'enquête auprès des grands donneurs d'ordre avec les représentants de la grappe industrielle.

➤ **Institut international en sécurité humaine et publique – relance de Mirabel**

Aéroports de Montréal (ADM) a effectué un appel international de proposition pour le re-développement de l'aéroport de Montréal-Mirabel. La proposition d'Innovitech consistant à mettre en place un Institut international en sécurité humaine et publique en soutien aux missions d'organismes tels Interpol et l'Organisation des Nations-Unies, fut retenu par ADM.

La Table métropolitaine a accepté de financer, conjointement avec un ensemble de partenaires publics et privés, l'étude de faisabilité du projet. Celle-ci permettra notamment d'évaluer le potentiel de marché auprès de la communauté internationale, l'impact économique et les retombées en matière d'emploi pour la région métropolitaine et la région de Mirabel.

Un état de situation sera produit d'ici le début de l'année financière 2006-2007 afin de connaître les réalisations et l'échéancier de ce projet.

➤ **Aérospatiale – apprentissage continu pour maintenir et développer l'emploi**

Les grandes entreprises du secteur ont de plus en plus recours à des sous-traitants, ce qui a pour effet d'augmenter les demandes des grandes entreprises face à leurs sous-traitants. Ceux-ci doivent « *constamment investir en équipements, en formation et en technologie de l'information en plus de chercher à augmenter continuellement leur productivité* ».

C'est pourquoi la Table métropolitaine a accepté de financer, en collaboration avec des grandes entreprises du secteur établies au Québec, telles Bombardier, Bell Helicopter Textron, CAE, CMC Électronique et Pratt & Whitney Canada, la création d'un guichet unique de formation, de coaching au sein duquel les fournisseurs en aérospatiale pourront trouver une solution pour accroître l'expertise de leurs employés et l'efficacité de leur entreprise et ces grandes entreprises collaboreront à la formation de leurs sous-traitants.

Le projet consiste à valider la pertinence de ce guichet unique. Si cette pertinence est démontrée, il s'agira de développer le concept de guichet unique en établissant les avantages, les contraintes et les coûts d'implantation de ce guichet.

➤ **Aérospatiale – salon de l'emploi et des carrières**

Un sondage, mené par le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre en aérospatiale du Québec (CAMAQ) auprès de 254 entreprises du secteur, arrive à des résultats indiquant une demande importante de main-d'œuvre pour l'année en cours et les années à venir et qu'une reprise de l'emploi est en cours dans l'industrie aérospatiale.

Le Salon québécois des carrières en aérospatiale présentera les petites, les moyennes et les grandes entreprises du secteur et les organismes partenaires comme les établissements de formation. Il vise à susciter

l'intérêt de la population pour les emplois en aérospatiale et à faire connaître les nombreuses PME œuvrant pour les grandes entreprises les plus médiatisées du secteur.

De plus, le projet prévoit y intégrer le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes (CAMO-PI) et le Centre Génération Emploi (CGE) pour faciliter la réalisation de curriculum vitae pour des candidats immigrants ayant les qualifications nécessaires pour occuper des emplois dans le secteur et s'assurer de leur présence au Salon.

Le salon se déroulera les 26 et 27 mai 2006 dans les anciennes installations d'Air Transat à Mirabel.

➤ **Santé – intégration au marché du travail des médecins diplômés à l'étranger et réorientation de carrière**

Plusieurs médecins immigrants diplômés hors Canada n'arrivent pas à se qualifier pour l'obtention d'un permis régulier d'exercice en médecine. Certains de ces médecins demandent des solutions de rechange considérant notamment que le processus de demande d'équivalence au Collège des médecins est long, coûteux et sans véritable soutien, à l'exception d'ateliers d'une journée sur les examens cliniques (Université Laval) et ce processus peut résulter en un échec pour certains d'entre eux.

La Table métropolitaine a adopté un projet visant à offrir aux médecins, ayant échoué aux examens du Collège des médecins, une formation universitaire en sciences infirmières, incluant la reconnaissance des acquis, afin de permettre à ces derniers d'intégrer le marché du travail dans le domaine de la santé. Cette formation vise une réinsertion rapide et permanente des participants au marché du travail et elle tiendra compte du fait qu'elle s'adresse à des personnes ayant déjà obtenu un diplôme doctoral.

La réalisation du projet se fera par le biais du CAMO-PI et d'un organisme accompagnateur. La sélection des candidats et l'établissement d'un partenariat avec les universités, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et le Collège des médecins sont des éléments clés dans la réussite de ce projet.

➤ **Imprimerie et veille technologique – Secteur des communications graphiques**

En septembre 2005, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec (CSMO – CGQ) présentait les résultats de l'étude financée par la Table métropolitaine. Le rapport « *Informatisation et numérisation de la chaîne graphique, Étude d'impact sur la main-d'œuvre* » propose des recommandations et des pistes d'action tenant compte de la mouvance actuelle du domaine des communications graphiques. Le rapport cible également les actions immédiates visant à répondre à des besoins identifiés tout au long de l'étude par le comité de suivi. Ce rapport a été adopté, par la suite, par le conseil d'administration du comité sectoriel.

Les pistes d'action proposées ont pour but d'orienter les efforts du CSMO – CGQ et de ses partenaires, dont notamment la Table métropolitaine de Montréal, en vue de bien saisir l'évolution et la transformation constante de l'industrie et de permettre l'ajustement continu des besoins de main-d'œuvre.

Les quatre premières recommandations pour lesquelles des actions ont déjà été entreprises par le CSMO - CGQ sont les suivantes :

- développer un programme de formation pour le technicien en impression numérique ;
- développer un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour le technicien en impression numérique ;
- diffuser les résultats de la présente étude auprès de l'ensemble des partenaires ;
- proposer la création du métier de « *Technicien en impression numérique* » dans la classification nationale des professions (CNP).

La cinquième recommandation qui conduit le CSMO - CGQ à demander l'aide de la Table métropolitaine est la création d'un comité de veille sur l'informatisation et la numérisation.

« La création d'un comité de veille nous apparaît essentielle pour maintenir la vigilance requise sur le phénomène, à tout le moins au cours des trois prochaines années. Ce comité pourrait voir le jour sous l'égide et avec le soutien financier de la Table métropolitaine de Montréal et cela, en collaboration avec le Comité sectoriel. Le rôle de la Table métropolitaine a été essentiel à la réalisation de la première étape de cette étude et sera requis pour la poursuite des travaux. »

La Table métropolitaine accepte de financer, en partie, la mise sur pied d'une veille technologique consistant à la création d'un centre collectif de veille technologique afin de rechercher, collecter, analyser et diffuser les informations relatives à l'évolution technologique du phénomène de l'implantation des presses numériques et de la technologie numérique et ses impacts sur la main-d'œuvre et le tissu économique de la RMR. La veille permettra de bien saisir l'évolution et la transformation constante de l'industrie et elle permettra l'ajustement continu pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de main-d'œuvre.

2.1.5 Autres projets financés ou finalisés en 2005-2006

En plus des projets se démarquant par l'importance de leur financement ou de leur contenu, la Table métropolitaine a poursuivi ses activités avec des projets débutés au cours des années précédentes ou finalisés par le dépôt de rapport au cours de l'exercice financier 2005-2006. Vous trouverez un bref résumé pour ces projets.

➤ **Agriculture – stabilisation des emplois**

Le rapport concernant l'accroissement de la connaissance de la problématique de l'allongement et de l'accessibilité des emplois saisonniers en agriculture se terminera au début de 2006. Le rapport sera déposé sous peu.

➤ **Automobiles – apprentis**

L'entente entre le Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal et Emploi-Québec, débutée en février 2003, s'est terminée en juin 2005. Ce projet de formation a permis à plusieurs apprentis mécaniciens d'accéder à de la formation, à de l'autoformation et à des activités de tutorat. De plus, des tests d'autoévaluation, des guides de formation et d'autoformation et des programmes de formation adaptés à partir du projet de tutorat ont été développés.

➤ **Pharmabio**

En mars 2004, la Table métropolitaine acceptait de financer un projet piloté par le Comité sectoriel de main-d'œuvre Pharmabio

Développement. Ce projet consiste à réaliser une étude sur l'ampleur des bouleversements vécus par les entreprises de l'industrie des produits pharmaceutiques et biotechnologiques selon différents sous-secteurs d'activité et leurs impacts sur la main-d'œuvre. Suite au dépôt du rapport, des rencontres se tiendront avec les entreprises pour faire des recommandations et identifier des pistes de solutions.

De plus, le projet financé doit fournir une méthodologie de veille relative à l'emploi et à la formation pour le secteur.

Ce projet se terminera durant l'année financière 2005-2006.

➤ **Veille manufacturière – industries des produits informatiques et électroniques**

Le projet de veille se poursuit en 2005-2006. Le projet consiste principalement à faire des « *coups de sonde* » dans les industries et à formuler des recommandations sur les réponses adéquates à apporter aux besoins de main-d'œuvre et de formation et à les acheminer aux différents acteurs interpellés par les recommandations.

➤ **Bio-alimentaire**

Depuis 2003, la Table métropolitaine a financé dix projets pilotes dans le cadre de ce dossier. Ainsi, consécutivement à l'étude de faisabilité sur les suites à donner aux problématiques de main-d'œuvre de la distribution et de la transformation alimentaire, identifiées par le diagnostic Zins Beauséjour, la Table métropolitaine a financé, conjointement avec le MELS, un projet d'une durée de trois ans visant à :

- mettre en place des moyens et des mécanismes de formation adaptés aux besoins spécifiques, concrets et évolutifs de l'industrie bioalimentaire ;
- implanter un réseau interrégional d'intervenants en formation.

Par le biais de la mise sur pied d'un réseau et de la concertation avec les établissements d'enseignement, les résultats des différentes expérimentations furent très positifs et permirent de développer des approches novatrices qui aideront l'ensemble des entreprises de la transformation alimentaire. Le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire estime que les outils développés lui servent déjà de plate-forme pour promouvoir la formation en entreprise et fournir aux entreprises les outils développés dans le cadre du projet.

➤ **Tourisme**

Après avoir produit une fiche synthèse sur l'industrie touristique, la Table métropolitaine, suite à la recommandation du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT), a financé une étude sur le balisage comparatif en ressources humaines pour l'industrie touristique du Montréal métropolitain. Les résultats de l'étude ont été déposés au coordonnateur de la Table métropolitaine, en juin 2005.

Le rapport permet d'identifier :

- les problématiques en ressources humaines conditionnant le développement du tourisme à Montréal;
- les problématiques en ressources humaines dans les autres destinations concurrentes ;
- les tendances marquantes concernant la situation de Montréal et les impacts de celles-ci sur les matières de ressources humaines ;
- la synthèse des bonnes pratiques en ressources humaines.

Pour le moment, il n'y a pas de suite prévue dans le cadre du nouveau plan d'action de la Table métropolitaine de Montréal.

➤ **Recherche d'emploi informatisée – personnes immigrantes – phase 2**

La Table métropolitaine avait accepté antérieurement de financer le développement d'une application relative à la recherche d'emploi informatisée (REI). En 2005, la phase 2 du projet s'est terminée. L'objectif de cette phase consistait à rendre accessible le logiciel REI aux organismes travaillant avec les populations immigrantes et les minorités visibles et à développer et réaliser une activité de formation sur l'utilisation du logiciel REI pour les intervenants d'environ 150 organismes en employabilité de la région métropolitaine de Montréal.

➤ **Environnement : matières résiduelles**

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement a déposé son projet concernant « *La gestion des matières résiduelles au Québec* ». Il en ressort que « *l'emploi en gestion des matières résiduelles est très majoritairement constitué de main-d'œuvre non ou peu spécialisée exigeant souvent très peu de compétences dédiées à la gestion des matières résiduelles.* » De plus, le rapport ne démontre pas la nécessité de développer une formation professionnelle ou technique pour des métiers dédiés à la gestion des matières résiduelles.

Finalement, l'information contenue dans ce rapport permet de préciser que seulement 25 % des organisations du secteur de la gestion des matières résiduelles au Québec sont sur le territoire de la RMR de Montréal.

2.2 DÉCIDER DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

Résultats :

Budget au 1 ^{er} avril 2005 :	2 000 000 \$
Solde reporté en 2005-2006 :	1 186 974 \$
Solde disponible au 1^{er} avril 2005 pour de nouveaux projets :	813 026 \$

<u>Utilisation des fonds</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>
Aérospatiale – apprentissage continu	50 000 \$		
Aérospatiale – salon de l'emploi et des carrières	104 400 \$	156 600 \$	
Agriculture – stabilisation des emplois	28 560 \$		
Automobiles – apprentis	30 000 \$		
Communication graphique – veille technologique	55 000 \$	79 650 \$	80 900 \$
Fabrication métallique – diagnostic métropolitain	313 000 \$		
Immigrants – secteur manufacturier	22 000 \$		
Institut en sécurité humaine et publique	150 000 \$		
Nanotechnologie – phase IV	535 021 \$		
Pharmabio	25 000 \$		
Recherche emploi informatisée – personnes immigrantes	68 393 \$		
Santé – intégration des médecins immigrants	10 000 \$	456 410 \$	
Veille manufacturière – informatique et électronique	15 000 \$		

<u>Utilisation des fonds</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>
Grand total	1 406 374 \$	692 660 \$	80 900 \$

2.3 AUTRES ACTIVITÉS

Le cadre général de développement du capital humain des grappes métropolitaines

En décembre 2005, la CMM et la Table métropolitaine de Montréal confirmaient notamment les rôles et les responsabilités des différents partenaires dans la mise en place des secrétariats de grappes dans le document « *Le cadre général de développement du capital humain des grappes métropolitaines* ». S'il y a un ou des enjeux de développement des compétences et du capital humain dans le plan d'affaires d'une grappe, la Table métropolitaine de Montréal pourrait déléguer un représentant au sein du comité de pilotage du projet de création de la grappe et sous la supervision de cette personne, des mandats concernant le développement des compétences et du capital humain pourraient être confiés à des ressources externes.

Guide d'encadrement et de présentation des projets déposés à la Table métropolitaine de Montréal

Le guide d'encadrement a été mis à jour cette année. Ce guide, élaboré notamment pour faciliter le travail des promoteurs désirant déposer un projet à la Table métropolitaine, présente les différents éléments sur lesquels les membres de la Table métropolitaine se prononcent lors de l'acceptation ou du refus d'un projet.

Ce guide est disponible sur le site Internet de la Table métropolitaine de Montréal.

(http://www.table-metropolitaine.org/Guide%20d'encadrement%20des%20projets/Document_d'encadrementTM_2005.pdf)

Site Internet

En ligne depuis juillet 2002, le site Internet de la Table métropolitaine a été visité par près de 30 000 visiteurs. On trouve, sur le site, l'ensemble des publications de la Table métropolitaine, son mandat, la liste de ses membres et plus de 1 000 hyperliens qui sont regroupés par thème.

PLAN D'ACTION 2006-2007

3. PLAN D'ACTION 2006-2007

Une approche systémique

Les travaux de recherche produits par la Table métropolitaine de Montréal s'inscrivent dans une perspective systémique. En effet, les travaux visant à mieux connaître la problématique du marché du travail de la RMR de Montréal servent non seulement aux partenaires de la Table métropolitaine de Montréal, mais aussi aux travaux du Comité métropolitain des analyses sectorielles et des activités de formation et du Comité de soutien à la Table métropolitaine de Montréal, ce qui permet de soutenir la prise de décision.

Cette approche systémique implique la collaboration de plusieurs directions d'Emploi-Québec pour la réalisation des travaux produits par la Table métropolitaine de Montréal. En effet, les travaux de la Direction générale adjointe à la planification de l'emploi et de la solidarité sociale et à l'information sur le marché du travail (DGAPESSIMT), des directions de planification dans les directions régionales sur le territoire de la RMR, de la Direction de l'intervention sectorielle et des comités sectoriels alimentent les réflexions de la Table métropolitaine de Montréal. De plus, les représentants de ces directions sont fréquemment appelés à collaborer à divers comités et travaux de la Table métropolitaine de Montréal.

3.1 IDENTIFIER LES STRATÉGIES ET LES OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS

3.1.1 Priorité de la Table métropolitaine et arrimage avec le plan d'action d'Emploi-Québec

Les représentants de la Table métropolitaine ont identifié des priorités pour la planification 2006-2007 relatives au développement des comportements (savoir-être) des jeunes en emploi. Ils se sont aussi montrés préoccupés par l'importance de la productivité dans les entreprises, mais par le bais des pratiques en gestion des ressources humaines. De plus, l'intégration en emploi des immigrants scolarisés représente un enjeu important sur le territoire de la RMR de Montréal. Des initiatives concrètes concernant ces préoccupations seront développées en cours d'année.

Ces orientations concordent notamment avec celles priorisées dans le Plan d'action annuel du Service public d'emploi 2006-2007, soit de : « *Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux* » et aux axes d'intervention associés à celle-ci ainsi que de « *Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de québécoises et de québécois* » plus particulièrement dans son axe visant à soutenir les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles à risque d'exclusion et de pauvreté dont font, entre autres, partie les personnes immigrantes nouvellement arrivées et les minorités visibles, même les plus scolarisées.

3.1.2 Interventions stratégiques

- **Développement de la stratégie d'intervention de la Table métropolitaine en regard du Plan de développement économique de la CMM**

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, sanctionnée le 16 juin 2000, indique, à l'article 119 du chapitre 111, que la CMM possède la compétence prévue par la Loi dans les domaines suivants :

- l'aménagement du territoire,
- le développement économique (orientations stratégiques),
- le logement social,
- les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain,
- le transport en commun et le réseau artériel métropolitain,
- la planification de la gestion des matières résiduelles,
- l'assainissement de l'atmosphère,
- l'assainissement des eaux.

Le fait que la CMM ait la responsabilité des orientations stratégiques pour l'ensemble du territoire métropolitain a un impact significatif sur les activités de planification d'Emploi-Québec, car on peut difficilement parler de développement économique sans y joindre la planification de l'emploi, la formation et le développement de la main-d'œuvre. Conséquemment, Emploi-Québec, les partenaires ainsi que la Table métropolitaine seront appelés à développer une étroite collaboration avec la CMM pour les raisons suivantes :

- la similarité du territoire de la CMM par rapport à celui couvert par la Table métropolitaine (RMR de Montréal) ;
- la nécessité d'une planification métropolitaine pour la CMM et pour Emploi-Québec.

Or, la CMM a mis sur pied un groupe de travail sur la gouvernance économique métropolitaine (GEM) et le Président de la Table métropolitaine a été invité à siéger comme membre à ce groupe.

Ainsi, la Table métropolitaine a convenu avec les représentants de la CMM de jouer le rôle de partenaire coordonnateur en matière de développement des compétences auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre et du réseau d'Emploi-Québec dans le cadre de la stratégie des grappes industrielles. La mise en œuvre de ce lien formel et important sera suivie activement au cours des prochaines années en fonction du développement de grappes industrielles.

• **Élaboration de diagnostics métropolitains**

Afin de soutenir la participation des comités sectoriels aux travaux des secrétariats des grappes industrielles, la Table métropolitaine étudiera la possibilité de financer, lorsque nécessaire, l'élaboration de diagnostics métropolitains. Ces diagnostics permettront aux comités sectoriels visés de ramifier la vision nationale qu'ils ont de la situation des ressources humaines dans les industries qui composent leurs secteurs et la grappe industrielle à laquelle ils appartiennent et à se doter d'une vision RMR.

Actuellement, peu de comités sectoriels ont cette vision métropolitaine alors que, pour plusieurs d'entre eux, leurs activités se déroulent dans la RMR de Montréal souvent dans des proportions très élevées. Par exemple, l'industrie des produits pharmaceutiques et des biotechnologies compte 78 % de leurs entreprises dans la RMR de Montréal et l'industrie de l'aérospatiale, plus de 90 %. Citons également que 45 % des entreprises de la fabrication métallique industrielle appartenant à la grappe industrielle de la métallurgie se trouvent dans la RMR de Montréal. Cependant, plus de 70 % des personnes en emploi du Québec œuvrant dans ces entreprises travaillent dans la RMR de Montréal.

3.2 DÉGAGER UNE VISION MÉTROPOLITAINE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET MOBILISER LES RÉGIONS CONCERNÉES POUR LA RÉALISATION D'OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS

3.2.1 Établir les problématiques du marché du travail de la RMR

Développer et mettre à jour les analyses du marché du travail métropolitain

Connaissances et assises théoriques de la Table métropolitaine

- **Adéquation formation/emploi – Veille active du marché du travail – Priorité de la CPMT**

En 2003-2004, la Commission des partenaires du marché du travail a identifié la veille active sur le marché du travail comme une priorité. De plus, en mars 2004, les membres de la Table métropolitaine ont fait inscrire au plan d'action 2004-2005, une mention concernant le développement de la concertation relative à l'adéquation formation/emploi.

En réponse à ces énoncés de priorités, la permanence de la Table métropolitaine coordonne depuis 2005-2006 une veille active sur le marché du travail pour la RMR.

Grâce à un tableau de bord développé en 2004-2005 par la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, chaque direction régionale, en association avec des représentants du MELS, pourra :

- suivre l'évolution des professions jugées problématiques et stratégiques ;
- être en mesure de faire régulièrement le point sur la situation de l'adéquation formation-emploi pour les principales professions retenues dans la RMR ;
- trouver des solutions aux problèmes.

Étant donné l'interrelation des personnes en formation avec le marché du travail à l'intérieur des cinq régions de la RMR de Montréal (navettage des travailleurs, déplacements des étudiants, partage de lieux communs de formation), une mise en commun des tableaux de bord de ces régions sera effectuée. Un principe de travail similaire à celui utilisé pour les perspectives professionnelles sera alors mis de l'avant. En février 2005, les représentants des régions et l'économiste de la Table métropolitaine ont d'ailleurs eu des discussions à ce sujet.

Sous l'initiative de la Table métropolitaine, les cinq régions s'entendront sur les professions RMR à retenir et partageront les conclusions de leur tableau de bord respectif dans le cas des professions et des programmes de formation concernés au sein de la RMR de Montréal. La Table métropolitaine produira annuellement le tableau de bord qui, par la suite, sera présenté au comité national. Elle entreprendra également des discussions avec le représentant RMR qu'aura désigné le MELS.

- **Perspectives professionnelles**

Le développement d'un modèle professionnel et sectoriel de prévisions de l'emploi par la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail permet d'identifier l'évolution future de l'emploi par secteur d'activité économique et par profession d'ici 2010 et ce, par région administrative, pour l'ensemble de la province et pour la RMR de Montréal. Depuis l'année 2000, l'économiste de la Table métropolitaine

s'est joint à ces travaux en assurant la coordination d'un comité métropolitain des économistes régionaux. En 2006-2007, nous entendons assurer la mise à jour de ces prévisions (2006-2010).

- **Professions en demande**

Les listes de professions en demande seront mises à jour à l'hiver et à l'été 2006.

- **Perspectives sectorielles**

Les perspectives sectorielles pour la période 2005-2009 ont été publiées et elles ont été utilisées par le Comité de soutien technique de la Table métropolitaine afin de sélectionner les secteurs sur lesquels nous travaillerons en priorité. Au cours de l'année 2006-2007, ces prévisions seront mises à jour pour la période 2006-2010.

- **Bases de données**

La Table métropolitaine continuera de s'instrumenter en bases de données et sera en mesure de publier des informations sur la RMR, dont celles concernant les prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi et le placement en emploi effectué par Emploi-Québec.

Dans une perspective de rationalisation et d'économie, nous poursuivrons les discussions avec les directions régionales pour évaluer la possibilité d'effectuer des achats communs de bases de données ou simplement de partager les bases disponibles et qui seraient utiles à tous. À titre d'exemple, dans le passé, la Table métropolitaine a fourni, à chaque direction régionale, la matrice de navettage des travailleurs par CLE et par région. De son côté, la région de Laval a fourni, à tous, les bases de données sur les immigrants. Pour ces bases de données, les directions régionales et la Table métropolitaine avaient convenu en commun de leurs besoins. Il n'y a donc eu qu'un seul achat plutôt que cinq ou six, comme c'était le cas auparavant.

La Table métropolitaine collabore aussi avec la CMM et les partenaires de la RMR à la mise en place d'un système d'information statistique qui comprendra plusieurs données économiques et qui seront mises en ligne sur un site Intranet privé et géré par Statistique Canada.

- **Bulletin trimestriel sur le marché du travail**

Depuis 2004, la publication du bulletin trimestriel est effectuée quatre fois par année. Il en sera de même en 2006-2007.

Le bulletin trimestriel contient des statistiques et analyses d'ensemble portant sur les principaux indicateurs du marché du travail. De plus, des tableaux détaillés sont présentés selon le sexe, le groupe d'âge, la région économique ou métropolitaine, le secteur d'activité économique et le groupe professionnel. Finalement, les fichiers administratifs sont mis à contribution pour dégager les tendances dans l'utilisation des programmes d'assistance-emploi et d'assurance-emploi.

Des discussions seront menées avec les représentants de la direction régionale de Laval pour fusionner le bulletin régional de Laval avec le bulletin métropolitain. Une entente de principe est intervenue pour débiter cette publication au cours de 2006.

- **Bulletin mensuel sur le marché du travail de la région métropolitaine de recensement de Montréal**

Nous poursuivrons notre collaboration avec Montréal International, relativement à la production d'un bulletin mensuel présentant les principaux indicateurs désaisonnalisés et non désaisonnalisés du marché du travail de la RMR de Montréal et de l'ensemble du Québec.

Au cours de 2006-2007, ce bulletin sera produit dans un gabarit servant à produire, de manière automatique, les tableaux et graphiques. Pour en assurer sa production mensuelle, une entente pourra aussi être négociée avec une direction régionale, ce qui permettra de ne pas retarder la publication régulière.

3.2.2 Effectuer l'analyse sur des secteurs d'activité économique prédéterminés

Secteurs prioritaires 2006-2007

Les membres du Comité de soutien à la Table métropolitaine ont initialement proposé cinq secteurs pour fins de planification d'activités dans la RMR afin de resserrer et optimiser les interventions des directions régionales. Toutefois, après une analyse plus détaillée, le Comité a proposé à la Table métropolitaine de retenir, parmi ces secteurs, trois secteurs prioritaires pour 2006-2007. Il s'agit des secteurs de l'aérospatiale, la santé et l'assistance sociale et la fabrication d'aliments et de boissons.

Les actions et les suivis à donner dans ce dossier, seront établis au cours de l'année 2006-2007.

Analyses en cours et à venir

En plus des développements reliés aux trois secteurs cités précédemment, la Table métropolitaine complétera certains travaux stratégiques déjà amorcés :

- **Fabrication métallique industrielle – diagnostic métropolitain**

Le comité sectoriel de la main-d'œuvre de la Fabrication métallique industrielle devrait déposer le portrait du secteur de ses principaux sous-secteurs et dégager une vision stratégique et des pistes d'action pour assurer la pérennité du secteur.

- **Enquête sur les besoins de main-d'oeuvre**

La Table métropolitaine poursuivra le développement du projet consistant en l'élaboration d'une enquête auprès des entreprises des cinq régions administratives de la RMR de Montréal.

Ainsi, la première phase débutée à l'automne 2005 se terminera à l'été 2006. Au terme de cette première phase, les résultats des travaux seront déposés à l'automne 2006 à la Table métropolitaine pour obtenir l'autorisation de cette dernière pour la réalisation de la deuxième phase des travaux, soit l'enquête proprement dite.

La deuxième phase prévue pour l'hiver 2007 consistera dans l'administration de l'enquête et elle sera suivie de l'analyse et de la publication des résultats. Le rapport final sera déposé une fois l'enquête complétée.

- **Santé – intégration au marché du travail des médecins diplômés à l'étranger et réorientation de carrière**

La réalisation de ce projet s'échelonnait sur plusieurs années. En 2006-2007, l'établissement d'un partenariat avec les universités, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et le Collège des médecins seront des éléments clés dans la réussite de ce projet. La sélection des candidats et le début des activités de formation se réaliseront par la suite.

3.2.3 Secteurs d'activité à caractère métropolitain

Selon le dernier scénario de perspectives sectorielles pour la RMR de Montréal, les secteurs ont été classés selon la rapidité de la croissance de l'emploi au cours des années 2005 à 2009. Les secteurs à forte croissance sont ceux dont le taux de croissance de l'emploi est supérieur à la moyenne de la RMR et dépasse cette moyenne d'un écart-type. Les secteurs à croissance moyenne sont ceux qui se situent à l'intérieur de la fourchette comprenant la moyenne plus ou moins un écart-type. Les secteurs à faible croissance sont ceux qui se situent en bas de la moyenne à une distance plus grande que l'écart-type. Le tableau suivant positionne chacun des secteurs en fonction de ces critères.

Le CSTM a proposé à la Table métropolitaine de développer des interventions et des actions aux niveaux régional et métropolitain dans trois secteurs : il s'agit de la santé et de l'assistance sociale, de la fabrication d'aliments et boissons et de la fabrication d'équipement de transport et, plus spécifiquement, de l'aérospatiale. Les deux premiers secteurs sont classés dans les secteurs à forte croissance alors que le troisième est à croissance moyenne. Ces secteurs ont été sélectionnés en se servant de ces perspectives sectorielles et sur la base d'un consensus entre les directions de planification des régions de la RMR. Cette proposition, entérinée par les membres de la Table métropolitaine de Montréal, illustre la volonté des régions de la RMR de Montréal à harmoniser leurs interventions face à des problématiques sectorielles qui leur sont communes. Tout au long de l'année 2006-2007, les discussions au sein du CSTM permettront de proposer aux membres de la Table métropolitaine et aux directions régionales des pistes d'actions pour ces trois secteurs en fonction des enjeux identifiés.

Répartition des secteurs d'activité économique selon la croissance de l'emploi, 2005 à 2009, RMR de Montréal

Secteurs à forte croissance	Secteurs à croissance moyenne	Secteurs à croissance faible ou négative
Fabrication d'aliments et de boissons	Foresterie et exploitation forestière	Agriculture et pêche
Fabrication de machines	Extraction minière	Textiles et produits textiles
Services professionnels, scientifiques et techniques	Services publics	Vêtements et produits en cuir
Soins de santé et d'assistance sociale	Construction	Meubles
	Fabrication de produits en caoutchouc et plastique	
	Fabrication de papier	
	Impression et activités annexes	
	Pétrole, charbon et produits chimiques	
	Produits en bois	
	Produits minéraux non métalliques	
	Première transformation des métaux	
	Produits métalliques	

Secteurs à forte croissance	Secteurs à croissance moyenne	Secteurs à croissance faible ou négative
	Produits informatiques et électroniques	
	Matériel de transport	
	Activités manufacturières diverses	
	Commerce de gros	
	Commerce de détail	
	Transports et entreposage	
	Finances, assurances, immobilier et location	
	Services aux entreprises, bâtiments et autres	
	Enseignement	
	Information, culture et loisirs	
	Hébergement et restauration	
	Autres services	
	Administrations publiques	

3.2.4 Assurer une harmonisation de l'offre de formation pour la région métropolitaine

Le Comité métropolitain d'analyses sectorielles et des activités de formation de la Table métropolitaine, après un arrêt d'un an de ses activités, sera réactivé afin de poursuivre les réalisations de la Table métropolitaine dans ce dossier, notamment en analysant la pertinence d'actualiser les fiches synthèses réalisées antérieurement, d'effectuer les liens appropriés avec les trois secteurs d'activités à caractère métropolitain retenus par les membres du CSTM et adoptés par les membres de la Table et, finalement, examiner la pertinence de réaliser des analyses telles que proposées par la CMM et les secrétariats de grappes.

3.2.5 Implication de la Table métropolitaine aux travaux d'Emploi-Québec

La Table métropolitaine participe à différents comités dirigés par Emploi-Québec ou de la CMM :

- comité sur les perspectives professionnelles et les perspectives sectorielles ;
- comité sur la veille active ;
- la Table des directeurs et directrices de la planification du partenariat et de l'information sur le marché du travail ;
- réseau des répondants en IMT ;
- comité sur la recherche économique.

3.3 DÉCIDER DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

Les projets démarrés en 2005-2006, qui se poursuivront en 2006-2007 avec un solde reporté, sont les suivants :

	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>
Aérospatiale – salon de l'emploi et des carrières	156 600 \$	
Communications graphiques – veille technologique	79 650 \$	80 900 \$
Santé – intégration des médecins immigrants	456 410 \$	
Grand total :	692 660 \$	80 900 \$

Budget 2006-2007 :	2 000 000 \$
Solde reporté 2005-2006 :	<u>- 692 660 \$</u>
Budget disponible au 1^{er} avril 2006 pour de nouveaux projets :	1 307 340 \$

3.4 PRÉSERVER ET RENFORCER LE RÔLE ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE D'EMPLOI-QUÉBEC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

3.4.1 Positionner la Table, tant dans le réseau interne que dans le réseau externe d'Emploi-Québec

Les travaux accomplis par la Table métropolitaine au cours de l'année 2005-2006, travaux qui se poursuivront en 2006-2007, constituent une plus-value sur laquelle la Table peut compter pour se positionner, autant dans le réseau interne que dans le réseau externe d'Emploi-Québec.

Au cours de l'année 2006-2007, le président ou le coordonnateur entend :

- accepter et susciter toutes les invitations des directions régionales (responsables de la formation, responsables des services aux entreprises) ;
- rencontrer les membres des CRPMT ;
- assurer la liaison avec la permanence de la CPMT ;
- rencontrer les directions centrales et régionales d'Emploi-Québec (DGAPESSIMT, DIS) ;
- rencontrer, de façon ciblée, les comités sectoriels ;
- rencontrer les représentants de la CMM, responsables de la planification et du développement économique ;
- rencontrer les représentants des directions régionales du MELS.

En plus de clarifier le rôle et les mandats de la Table métropolitaine, l'objectif de ces rencontres sera principalement de faire valoir son rôle de support et d'aide à la prise de décision en ce qui a trait à la problématique du marché du travail de la RMR de Montréal. Elles serviront également à faire connaître les travaux de la Table métropolitaine.

3.4.2 Développer des liens avec la Commission des partenaires du marché du travail

En 2006-2007, la Table métropolitaine maintiendra une liaison étroite avec la CPMT.

- À cet effet, la Table métropolitaine lui transmettra :
 - l'exercice de planification 2006-2007;
 - les comptes rendus de ses réunions;
 - toutes ses publications et ses travaux de recherche produits dans l'année.
- Deux fois par année, en septembre et en février, le président de la Table métropolitaine, rencontrera la présidente de la CPMT. Ces rencontres serviront à faire le point sur les actions de la Table métropolitaine et à recevoir les suggestions de la CPMT.

- La Table métropolitaine participera aussi aux rencontres partenariales que la CPMT organise annuellement.

3.4.3 Les enjeux pour Emploi-Québec et la Table métropolitaine

- ***Adhésion des partenaires du marché du travail, des autorités d'Emploi-Québec, des directions régionales de la RMR aux problématiques métropolitaines***

Depuis 1998, la Table métropolitaine est la seule instance d'Emploi-Québec qui agisse plus spécifiquement dans une perspective d'harmonisation et de concertation des actions nécessaires à la résolution de problématiques métropolitaines. Nous constatons que l'adhésion des directions régionales à la dimension métropolitaine des problématiques du marché du travail et des partenaires du marché du travail se fait progressivement.

Ceci a pour effet de colorer l'évolution d'Emploi-Québec dans son rôle d'assurer l'adéquation de l'offre et de la demande au niveau du marché du travail et de dispenser des interventions en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre et de services d'emploi dans une perspective métropolitaine. Le comité sur la veille sur le marché du travail ainsi que les travaux relatifs aux perspectives professionnelles en sont des exemples.

Le développement et la mise en œuvre d'une véritable stratégie métropolitaine de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi par Emploi-Québec détermineront également la qualité de nos contacts avec la CMM et notre capacité à contribuer à une planification du développement économique sur le territoire métropolitain.

- ***L'élargissement du partenariat***

La force d'Emploi-Québec repose sur le lien qu'elle a su créer avec ses partenaires, lien qui est un modèle pour nombre de ministères et d'organismes. La force de la Table métropolitaine est également de rassembler, autour d'une même instance, les partenaires du marché du travail de la RMR (présidents des CRPMT, syndicats, éducation, milieux communautaires, entreprises, directeur général adjoint aux opérations d'Emploi-Québec).

Le grand défi partenarial sera d'arrimer, sans dédoublement, notre concertation locale, régionale et métropolitaine en matière de main-d'œuvre à celle du développement économique. La concertation se fait de façon cloisonnée : d'un côté des tables de concertation et des organismes gouvernementaux s'occupent du développement économique et, d'un autre côté, Emploi-Québec réalise la concertation en matière de main-d'œuvre. Ces deux approches partenariales ne sont pas encore suffisamment intégrées et ne permettent pas une planification optimale des interventions de nature métropolitaine de façon à assurer un plan intégré de développement économique et de main-d'œuvre qui, de fait, doivent être intimement liés.

Jusqu'à maintenant, Emploi-Québec a su démontrer cette capacité à rallier les partenaires du marché du travail aux niveaux local, régional et métropolitain. L'enjeu principal consiste à assurer que le partenariat et la vision du développement de la main-d'œuvre et de l'emploi s'inscrivent en complémentarité avec les niveaux locaux et régionaux dans le nouveau cadre métropolitain.

3.4.4 Diffuser les résultats de nos travaux de recherche aux directions régionales d'Emploi-Québec

De manière à ce que les conclusions des travaux de recherche entrepris par la Table métropolitaine soient prises en considération dans les plans d'action régionaux, il faudra s'assurer de continuer à les communiquer aux directions régionales, à la Direction de l'intervention sectorielle ainsi qu'aux différentes instances concernées par de tels travaux.

En 2006-2007, la Table métropolitaine continuera de diffuser sur son site Internet tous ses travaux.

TABLE MÉTROPOLITAINE

Nom et prénom	Fonction et/ou Origine	Titre, Organisme et adresse
---------------	---------------------------	--------------------------------

MÉTROPOLE

→ *Présidence*

Hébert, Roger	Président de la Table métropolitaine de Montréal	Cabinet conseil Hébert Ferland 183, Papineau Fulford, Québec J0E 1S0
Louis-Étienne Prévost	Secrétaire de la Table métropolitaine de Montréal Emploi-Québec	Directeur général adjoint aux opérations - Métropole Emploi-Québec 800, Place Victoria 25 ^e étage Montréal, Québec H4Z 1B7

→ *Entreprises*

Bourgeois, Charles		Vice-président Technologies de l'information Montréal International 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 8000 Montréal, Québec H2Y 3X7
Fortin, Louis		Vice-président des ressources humaines Bell Helicopter Textron 12800, rue de l'Avenir Mirabel, Québec J7J 1R4

→ *Main-d'oeuvre*

Tessier, Daniel	CSN	Président du Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière 190, rue Montcalm Joliette, Québec J6E 5G4
Thibault, Michel	FTQ	Secrétaire général Conseil régional Montréal-métropolitain (FTQ) 565, boul. Crémazie Bureau 2500 Montréal, Québec H2M 2V6

→ *Milieu communautaire*

Cormier, Diane (employabilité)	COCDMO	Directrice Club de recherche d'emploi Montréal Centre-Ville 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1000 Montréal, Québec H3A 1B9
Campagna, Anna (minorités culturelles)	COCDMO Vice-présidente de la Table métropolitaine de Montréal	Directrice générale Centre Génération Emploi 7000, avenue du Parc, bureau 414 Montréal, Québec H3N 1X1

→ *Milieu de la formation*

Crête, Jean-Marc	Fédération des commissions scolaires du Québec	Président Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys 1100, boulevard Côte-Vertu Saint-Laurent, Québec H4L 4V1
Pilon, Hervé		Directeur général et directeur des études par intérim Cégep André-Laurendeau 1111, rue Lapierre Montréal, Québec H8N 2J4

Nom et prénom	Fonction et/ou Origine	Titre, Organisme et adresse
---------------	------------------------	-----------------------------

→ *Ministères*

Sanogo, Ramata	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles - Ministère des Affaires municipales et des Régions 800, Place Victoria, bureau 4.18 Case postale 83 Montréal, Québec H4Z 1B7
Normand, Luc	Coordonnateur de la Table métropolitaine de Montréal Emploi-Québec	Direction générale adjointe aux opérations - Métropole Emploi-Québec 800, Place Victoria 29 ^e étage Montréal, Québec H4Z 1B7

MONTREAL - 06→ *CRPMT*

Deschamps, Denis	Président CRPMT Montréal	Président et chef de la direction Drakkar & Associés inc. 8746, Côte de Liesse Saint-Laurent, Québec H4T 1H2
-------------------------	-----------------------------	--

LAVAL - 13→ *CRPMT*

Allard, François	Substitut CRPMT Laval	Directeur général Collège Montmorency 475, boul. de l'Avenir Laval, Québec H7N 5H9
-------------------------	--------------------------	--

LANAUDIÈRE - 14→ *CRPMT*

Rivest, Claude	Vice-président CRPMT Lanaudière	Vice-président, directeur du service d'emploi agricole de Lanaudière Fédération de l'UPA de Lanaudière 110, rue Beaudry Nord Joliette, Québec J6E 6A5
-----------------------	------------------------------------	---

LAURENTIDES - 15→ *CRPMT*

Laurin, Monique	Représentante CRPMT Laurentides (Présidente : Jocelyne Lauzon)	Directrice générale Cégep Lionel Groulx 100, rue Duquet Sainte-Thérèse, Québec J7E 3G6
------------------------	--	--

MONTÉREGIE - 16→ *CRPMT*

Lecompte, Jean-Claude	Président CRPMT Montérégie	14, rue Cholette Salaberry-de-Valleyfield, Québec J6T 5M6
------------------------------	-------------------------------	---

Nom et prénom	Fonction et/ou Origine	Titre, Organisme et adresse
→ <i>Observateurs</i>		
Ouellette, Gilles	CPMT	Directeur de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail 800, rue du Square-Victoria, 27 ^e étage Montréal, Québec H4Z 1B7
Rousseau, Alain	MELS	Direction de l'organisation pédagogique Direction générale de la formation professionnelle et technique Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport 1035, rue De La Chevrotière 12 ^e étage Québec, Québec G1R 5A5
Desjardins, Josée	MELS	Responsable de la formation professionnelle et technique Direction régionale de Laval, Laurentides, Lanaudière Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport 300, rue Sicard, 2 ^e étage Sainte-Thérèse, Québec J7E 3X5
Labrie, André	MDEIE	Directeur régional de Montréal Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation 380, Saint-Antoine Ouest Montréal, Québec H2Y 3X7
Trottier, Maxime	CMM	Conseiller en recherche, développement économique Communauté métropolitaine de Montréal 1002, rue Sherbrooke Ouest Bureau 2400 Montréal, Québec H3A 3L6
Sylvestre, Michel		Regroupement des collèges du Montréal métropolitain 5701, Christophe-Colomb Montréal, Québec H2S 2E9

COMPOSITION DES COMITÉS

Comité no 1 - Comité de coordination

Roger Hébert
Anna Campagna
Louis Fortin
Daniel Tessier

Luc Normand
Régent Chamard

***Comité no 2 - Comité métropolitain des analyses sectorielles
et des activités de formation***

Charles Bourgeois
Claude Rivest
Alain Rousseau

Luc Normand
Régent Chamard

Pierre Boisseau, direction de l'intervention sectorielle

Patrice Paquette, direction régionale des Laurentides

Vacant

Invités Ad Hoc

(Coordonnateurs de la Direction de l'intervention sectorielle
et des comités sectoriels concernés)

Comité no 3 - Comité de soutien à la Table métropolitaine (CSTM)

Daniel Tessier

Luc Normand
Régent Chamard

Sylvie Allaire et Richard Masson, direction régionale de Montréal

Jacques Chapdelaine, direction régionale de Laval

Alain Saumure, direction régionale des Laurentides

Annie Fortier et Roger Pedneault, direction régionale de Lanaudière

Régis Martel, direction régionale de la Montérégie

Daniel Parent, direction de l'intervention sectorielle

Giao Vu Ngoc, direction générale adjointe à la planification de l'emploi
et de la solidarité sociale et à l'information sur le marché du travail

***Comité no 4 - Comité ad hoc de l'enquête métropolitaine
sur les besoins en main-d'oeuvre***

Régent Chamard, Table métropolitaine

Sylvie Allaire, direction régionale de Montréal

Jacques Chapdelaine, direction régionale de Laval

Robert Gareau, direction régionale des Laurentides

Régis Martel, direction régionale de la Montérégie

Pierre Buisson, direction régionale de Lanaudière

Daniel Parent, direction de l'intervention sectorielle

Frédéric Savard, centre d'étude sur l'emploi et la technologie

Jean-Pierre Gauthier, direction générale adjointe à la planification de l'emploi et de la
solidarité sociale et à l'information sur le marché du travail

**Comité de coordination
Table métropolitaine de Montréal**

Contexte

La Table métropolitaine de Montréal couvre les régions de Montréal et Laval ainsi qu'une partie des régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Les mandats de la Table visent notamment à :

- dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et de la main-d'œuvre et mobiliser les régions concernées pour la réalisation d'objectifs métropolitains (Loi 150, article 38,4);
- préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM (Loi 150, article 38,1);
- susciter l'adhésion des conseils régionaux et d'Emploi-Québec à la vision et l'intervention métropolitaines (Loi 150, article 38,6);
- soumettre un avis métropolitain d'harmonisation à la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 150, article 38,2) afin que celle-ci en tienne compte dans la répartition de l'ensemble des ressources afférentes aux mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi déterminés annuellement (Loi 150, article 19);
- décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat.

Les présidents de chacun des conseils régionaux concernés sont membres de la Table.

Mandats du comité de coordination

- Diriger les travaux du coordonnateur et de l'économiste de la Table métropolitaine.
- Coordonner les travaux des autres comités de la Table.
- S'assurer que tous les travaux et que tous les projets qui seront présentés aux membres de la Table métropolitaine soient cohérents et articulés et que la plus-value soit clairement établie.
- Préparer les travaux relatifs à la planification annuelle de la Table métropolitaine.
- Établir l'ordre du jour des rencontres de la Table métropolitaine.
- Approuver les projets de moins de 100 000 \$.
- Rendre compte aux membres de la Table métropolitaine des décisions du comité.

Composition du comité

- Quatre membres de la Table métropolitaine (le président, un représentant des ressources communautaires, un représentant des entreprises, un représentant de la main-d'œuvre) ; le vice-président de la Table métropolitaine est choisi parmi un des trois membres.
- Le coordonnateur et l'économiste de la Table métropolitaine sont membres d'office, sans droit de vote.

Quorum

- Le quorum pour les rencontres est fixé à trois membres.

Fréquence des rencontres

- Les rencontres ont lieu à l'intérieur des deux semaines qui précèdent les rencontres régulières des membres de la Table métropolitaine.
- Ad hoc, selon le besoin.

Roger Hébert

Louis-É. Prévost

Date

**Comité métropolitain d'analyses sectorielles et des activités de formation
Table métropolitaine de Montréal**

Contexte

La Table métropolitaine de Montréal couvre les régions de Montréal et de Laval ainsi qu'une partie des régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Les mandats de la Table visent notamment à :

- dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et de la main-d'œuvre et mobiliser les régions concernées pour la réalisation d'objectifs métropolitains (Loi 150, article 38,4);
- préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM (Loi 150, article 38,1);
- susciter l'adhésion des conseils régionaux et d'Emploi-Québec à la vision et l'intervention métropolitaines (Loi 150, article 38,6);
- soumettre un avis métropolitain d'harmonisation à la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 150, article 38,2) afin que celle-ci en tienne compte dans la répartition de l'ensemble des ressources afférentes aux mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi déterminés annuellement (Loi 150, article 19);
- décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal, et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat.

Les présidents de chacun des conseils régionaux concernés sont membres de la Table.

Mandats du comité métropolitain d'analyses sectorielles et des activités de formation

- Le Comité métropolitain d'analyses sectorielles et des activités de formation produit des fiches synthèses pour les secteurs d'activité qui sont ciblés par les membres de la Table métropolitaine. Les secteurs doivent avoir un rayonnement RMR pour lesquels des problématiques d'emploi sont à prévoir ou pour lesquels nos connaissances sont à établir.
- La production de fiches synthèses a pour objectif d'informer les intervenants de la RMR des principales caractéristiques des secteurs d'activité économique, de pointer leurs principales forces et faiblesses et leur impact sur l'emploi. Elles présentent également une liste détaillée des programmes de formation offerts dans la RMR de Montréal aux niveaux secondaire, collégial et universitaire.
- Les fiches synthèses suggèrent des pistes de solutions qui visent à répondre aux problématiques soulevées.

Composition du comité

- Quatre membres de la Table métropolitaine.
- Un représentant pour les trois directions régionales du ministère de l'Éducation.
- Un représentant pour les cinq directions régionales d'Emploi-Québec.
- Un représentant de la direction de l'intervention sectorielle (DIS), selon le dossier traité.
- Des membres ad hoc, selon le secteur d'activité analysé.
- Le coordonnateur et l'économiste de la Table métropolitaine sont membres d'office du comité.

Quorum

- Le quorum du comité est fixé à deux membres de la Table métropolitaine et à trois participants parmi les autres membres du comité.

Fréquence des rencontres

- Les membres du comité établissent l'agenda des rencontres en fonction de la complexité des fiches à produire et de la capacité de la permanence de la Table à produire ces fiches.

Roger Hébert

Louis-É. Prévost

Date

Comité de soutien à la Table métropolitaine de Montréal (CSTM)

Contexte

La Table métropolitaine de Montréal couvre les régions de Montréal et Laval ainsi qu'une partie des régions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière. Les mandats de la Table visent notamment à :

- dégager une vision métropolitaine du développement de l'emploi et de la main-d'œuvre et mobiliser les régions concernées pour la réalisation d'objectifs métropolitains (Loi 150, article 38,4);
- préserver et renforcer le rôle et la maîtrise d'œuvre d'Emploi-Québec en matière de développement de l'emploi et de la main-d'œuvre dans la planification du développement économique de la CMM (Loi 150, article 38,1);
- susciter l'adhésion des conseils régionaux et d'Emploi-Québec à la vision et l'intervention métropolitaines (Loi 150, article 38,6);
- soumettre un avis métropolitain d'harmonisation à la Commission des partenaires du marché du travail (Loi 150, article 38,2) afin que celle-ci en tienne compte dans la répartition de l'ensemble des ressources afférentes aux mesures, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi déterminés annuellement (Loi 150, article 19);
- décider de l'utilisation des ressources et des fonds alloués spécifiquement à la Table métropolitaine de Montréal et ce, en fonction des objectifs de gestion par résultat.

Les présidents de chacun des conseils régionaux concernés sont présents à la Table.

Le comité de travail a un rôle conseil auprès des membres de la Table métropolitaine; ses objectifs sont de :

- favoriser l'harmonisation et la coordination des travaux et des échéanciers entre la Table et les régions concernées;
- favoriser la concertation avec les directions régionales de la RMR de Montréal;
- collaborer à l'identification des priorités de la Table métropolitaine;
- favoriser une transmission efficace des informations entre les structures administratives d'Emploi-Québec, les conseils régionaux et la Table métropolitaine;
- contribuer à l'obtention de positions claires et transparentes des directions régionales et des conseils régionaux sur les propositions de la Table métropolitaine;
- supporter les travaux de la Table métropolitaine, en harmonisation avec les travaux des directions régionales concernées et dans une perspective RMR.

Mandats du comité

Supporter la Table métropolitaine et les conseils régionaux dans :

- l'établissement de la problématique métropolitaine du marché du travail ;
- l'identification et la priorisation de stratégies et d'objectifs harmonisés avec les plans d'action régionaux;
- l'harmonisation et la coordination des interventions métropolitaines, régionales, sectorielles et locales;
- la formulation d'avis de nature métropolitaine;
- l'amélioration des travaux de la Table métropolitaine.

Composition du comité

- Un membre partenaire de la Table métropolitaine, soit le président de la Table métropolitaine ou son représentant.
- Un professionnel de chacune des directions régionales d'Emploi-Québec concernées.
- Un représentant de la Direction générale adjointe à la planification de l'emploi et de la solidarité sociale et à l'information sur le marché du travail (DGAPESSIMT).
- Un représentant de la Direction de l'intervention sectorielle (DIS).
- La permanence de la Table métropolitaine.

Quorum

Le quorum est établi à trois représentants des directions régionales et à un permanent de la Table métropolitaine.

Fréquence des rencontres

Le comité peut se rencontrer sur une base :

- ad hoc;
- régulière ou, si requis, en fonction du nombre de rencontres de la Table métropolitaine;
- exceptionnelle, en fonction des besoins de la Table métropolitaine.

Roger Hébert

Louis-É. Prévost

Date

